



*Mairie de SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME
A l'attention de Madame le Maire
Parvis Charles II d'Anjou,
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume*

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, le 29 Juillet 2017

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Madame le Maire,

Dans le cadre du projet d'implantation de notre futur site, 1660 Route de Barjols, à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME dans l'enceinte d'AZUR DISTILLATION et conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.


Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre unité de traitement, à respecter les mesures suivantes afin d'assurer sa mise en sécurité :

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;*
- interdictions ou limitations d'accès ;*
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;*
- surveillance des effets des installations sur l'environnement.*

Nous nous assurerons ainsi de la remise en l'état du site pour qu'il ne s'y manifeste aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, et ceci dans la perspective d'un futur usage industriel des lieux.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire pouvant vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.


Jean-Claude ANTHOINE,
Directeur Général
AZUR BIO-TRAITEMENT
Société par actions simplifiée
RCS Draguignan 827 989 039